

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.188

**Projet de construction d'une nouvelle blanchisserie du groupement
de coopération sanitaire (GCS) blanchisserie et logistique de
Charente – octroi d'une garantie d'emprunt**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.188**

Rapporteur : François NEBOUT

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BLANCHISSERIE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE (GCS) BLANCHISSERIE ET LOGISTIQUE DE CHARENTE – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

Par courrier en date du 3 avril dernier, le Groupement Hospitalier de Charente a informé GrandAngoulême du projet de construction d'une nouvelle blanchisserie porté par le Groupement de coopération sanitaire (GSC) pour lequel il sollicite le soutien des collectivités concernées (EPCI de Charente et Département) par le biais de l'octroi d'une garantie d'emprunt.

Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) est une structure juridique permettant aux Hôpitaux Publics de se regrouper afin de faciliter, d'améliorer, de développer et de renforcer les mutualisations et les coopérations de ses membres relatifs aux activités de blanchisserie et de logistique, dans le respect des obligations de service public.

Il a pour mission de gérer le linge des établissements de santé, des EHPAD, des lycées, de la Maison d'Arrêt et des GIP Restauration du territoire. Il regroupe aujourd'hui 25 membres répartis sur 28 sites dans le département (cf carte en annexe).

La blanchisserie actuelle est ouverte depuis le 13 décembre 1992, sur le site du Centre Hospitalier d'Angoulême. Aujourd'hui, elle traite 13 tonnes de linge par jour, soit en moyenne 3 300 tonnes de linge par an et livre près de 10 millions de pièces par an.

Le projet de construction d'une nouvelle blanchisserie performante

Le GCS Blanchisserie et Logistique de Charente est un outil industriel qui ne répond plus aux exigences de performance économique et énergétique, ni aux problématiques sociale et environnementale et qui enfin ne permet pas de répondre aux perspectives de développement de l'activité.

Une étude de faisabilité réalisée en janvier 2022 montre, en effet, que :

- Cette blanchisserie a atteint sa capacité maximale de production et ne peut être agrandie.
- La vétusté du Process impose un remplacement complet de l'outil de production.
- Les conditions de travail sont très dégradées (bruits, chaleur, mauvaise ergonomie des postes, surfaces de travail non adaptées, ...).
- Le Process tout vapeur associé à du matériel vétuste entraîne des dépenses énergétiques très importantes.

Le projet prévoit dans le cadre d'un marché de conception réalisation avec engagement de performance, la construction d'une blanchisserie innovante comprenant l'acquisition d'équipements et la conception / construction de l'usine afin de pouvoir effectuer le traitement de 15 tonnes de linge « Mixte tout séché, tri au sale », sur une amplitude de 9 heures.

Des objectifs ont été définis pour ce projet en matière d'hygiène et de qualité, d'innovation et de satisfaction client.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Un outil industriel qui porte une ambition de transition écologique

- Le GCS déjà engagé dans une démarche de développement durable : système de management certifié ISO 9001 V2015, suivis mensuels pour maîtriser et réduire ses consommations énergétiques et sa consommation d'eau, utilisation de produits lessiviels labélisés Eco labels, réduction de l'usage du plastique, gestion responsable des déchets...

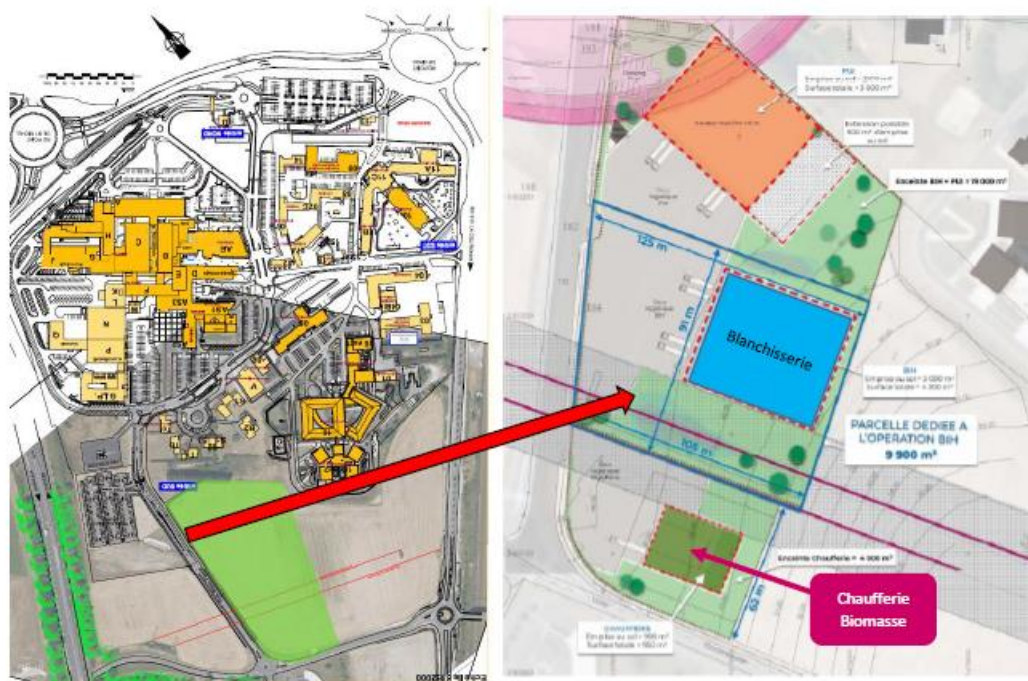
- Le projet de nouvelle blanchisserie prévoit la construction d'un bâtiment et d'un Process plus respectueux de l'environnement avec une forte maîtrise énergétique :

1. En effet, cette usine sera raccordée à une nouvelle chaufferie biomasse pour la production d'eau chaude sanitaire et pour le lavage du linge. Grâce à ce raccordement et à un nouveau Process efficient, la nouvelle blanchisserie atteindra une baisse de plus de 40% de sa consommation de gaz
2. Baisse de la consommation électrique de 10% attendue grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques, la récupération d'énergie sur les compresseurs...
3. Baisse de 25% de la consommation d'eau
4. baisse des gaz à effet de serre (GES) de 68 % grâce à l'installation du nouveau process et à l'utilisation de la chaleur issue de la nouvelle chaufferie biomasse.

- Un autre axe important du projet est l'amélioration des conditions de travail du personnel favorisée par notamment, un renforcement et une maximisation de l'automatisation des postes de travail pour réduire les tâches répétitives et pénibles et une amélioration de l'ergonomie des postes de travail.

L'implantation foncière du projet

Le projet est prévu d'être réalisé sur une réserve foncière du Centre Hospitalier d'Angoulême, située sur la commune de Saint-Michel, au sud-ouest d'Angoulême.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La mise en service de

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

La mise en service de cette nouvelle unité débutera en février 2026.

L'enveloppe financière du projet

L'estimation financière du projet est évaluée à :

- 9 867 044 € TDC (Toutes Dépenses Confondues) pour le Process, dont l'amortissement maximum serait de 12 ans,
- 10 249 254 € TDC (Toutes Dépenses Confondues) pour le bâtiment et les études de conception sur un amortissement d'une durée de 25 ans.

Au total, l'enveloppe financière du projet, Toutes Dépenses Confondues y compris provision pour révision de prix, est estimée à 20 116 298 €.

Si le besoin de financement du GCS correspond au montant total de l'opération, celui-ci pourra néanmoins évoluer en fonction de l'obtention de subventions, au regard notamment des impacts favorables du projet en matière énergétique et environnementale.

Si les retours des banques rencontrées sont plutôt favorables, le GCS doit toutefois obtenir des garanties d'emprunt pour concrétiser son projet. Au regard des statuts de personne morale de droit public du GCS, les collectivités territoriales et leur groupement ont la possibilité d'apporter leur soutien en se portant caution des emprunts contractés.

Le CGS a donc sollicité le CD16 et les différents EPCI de Charente pour l'octroi d'une garantie. Ainsi, le CD16 a été sollicité pour l'octroi d'une garantie à hauteur de 50%, GrandAngoulême et Grand Cognac pour 15% et les 5 autres EPCI de Charente pour 3% chacun.

Compte tenu des enjeux en termes de maintien d'une activité industrielle performante et plus vertueuse écologiquement, visant à assurer un service essentiel d'approvisionnement et d'entretien des articles textiles utilisés dans les établissements de santé ou médicosociaux et autres établissements publics du territoire, des perspectives de développement pour plus de coopération territoriale, lors de sa séance du 30 mai 2024, le bureau communautaire a acté une position de principe d'octroi de sa garantie pour un % qui restait à affiner en regard des retours des autres partenaires.

Le département a donné un accord de principe sur la base d'une garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 10 M€ et à ce jour, les EPCI de Charente ont délibéré favorablement pour une garantie à hauteur de :

- 300 000 € chacune pour les CC Val de Charente, Lavalette Tude Dronne, Rouillacais, Cœur de Charente et 4B,
- 150 000 € pour la CC Charente Limousine
- et 1 500 000 € pour Grand Cognac.

La CC de la Rochefoucauld Porte du Périgord n'ayant pas encore délibéré, il reste une somme de 1 850 000 € à garantir sur un emprunt de 10 millions d'euros. Dans l'attente du retour de la CC de la Rochefoucauld et afin de permettre au GCS de finaliser son dossier auprès des banques, ce dernier demande une formalisation de l'accord d'une garantie par l'assemblée communautaire qui devra être confirmée par une seconde délibération qui précisera le montant définitif de la quotité de l'emprunt garanti qui dépendra du plan de financement définitif du projet et du retour de la CC de la Rochefoucauld.

Je vous propose :

DE VALIDER le principe d'octroi d'une garantie d'emprunt au GCS pour son projet de construction d'une nouvelle blanchisserie innovante pour un maximum de 1 850 000 € correspondant à un maximum de 18.5% du ou des prêts qui seront contractés pour l'opération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

DE SOLLICITER la transmission du plan de financement, des 3 derniers comptes annuels, des projets de contrats de prêt ainsi que tous les éléments permettant à un prochain conseil communautaire de statuer définitivement sur l'octroi de la garantie d'emprunt par la communauté d'agglomération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024



***Projet de construction d'une nouvelle blanchisserie
du GCS Blanchisserie et Logistique de Charente***

Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie et Logistique de Charente

Secrétariat : 05 45 24 41 74

M. Valentin GUILBAULT - Directeur délégué : valentin.guilbault@ch-angouleme.fr

M. Olivier SAUVAGET - Responsable : olivier.sauvaget@ch-angouleme.fr

Centre Hospitalier d'Angoulême

Direction du Patrimoine, des Travaux et des Services Techniques

Secrétariat : 05 45 24 42 11

M. Vincent JONAS - Directeur : vincent.jonas@ch-angouleme.fr

M. Alain TAPIE - Responsable des Services Techniques : alain.tapie@ch-angouleme.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Rond-point de Girac - CS 55015 Saint-Michel -16959 Angoulême Cedex 9

I. Contexte du projet

a. Présentation de l'outil industriel

La blanchisserie actuelle est ouverte depuis le 13 décembre 1992, sur le site du Centre Hospitalier d'Angoulême. Cette unité avait été construite pour traiter 5,5 tonnes de linge par jour, aujourd'hui, elle traite **13 tonnes de linge par jour**, soit en moyenne 3 300 tonnes de linge par an et livre près de 10 millions de pièces par an.

Elle intègre un **Groupeement de Coopération Sanitaire (GCS)** de moyen de droit public, le 1^{er} novembre 2009, une structure juridique permettant aux Hôpitaux Publics de se regrouper afin de mutualiser cette activité sur le département de la Charente.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le groupement change de raison sociale et devient le « **GCS Blanchisserie et Logistique de Charente** » afin d'intégrer, l'ordonnance 2017-12 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des GCS qui rend obligatoire l'exécution de prestations de service exclusivement aux membres de ces structures. Le groupement a pour but de faciliter, d'améliorer, de développer et de renforcer les mutualisations et les coopérations de ses membres relatifs aux activités de blanchisserie et de logistique, dans le respect des obligations de service public.

b. Un projet qui répond aux besoins d'un territoire

Le GCS Blanchisserie et Logistique de Charente est un service essentiel pour les hôpitaux charentais et pour d'autres établissements publics. Il a pour mission de gérer le linge des établissements de santé, des EHPAD, des lycées, de la Maison d'Arrêt et des GIP Restauration du territoire : des draps, aux tenues des professionnels, en passant par le linge des résidents.

Il regroupe aujourd'hui 25 membres répartis sur 28 sites dans le département, représentant ainsi un véritable maillage territorial, comme le montre la carte en page suivante.

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée et poursuit un but non lucratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

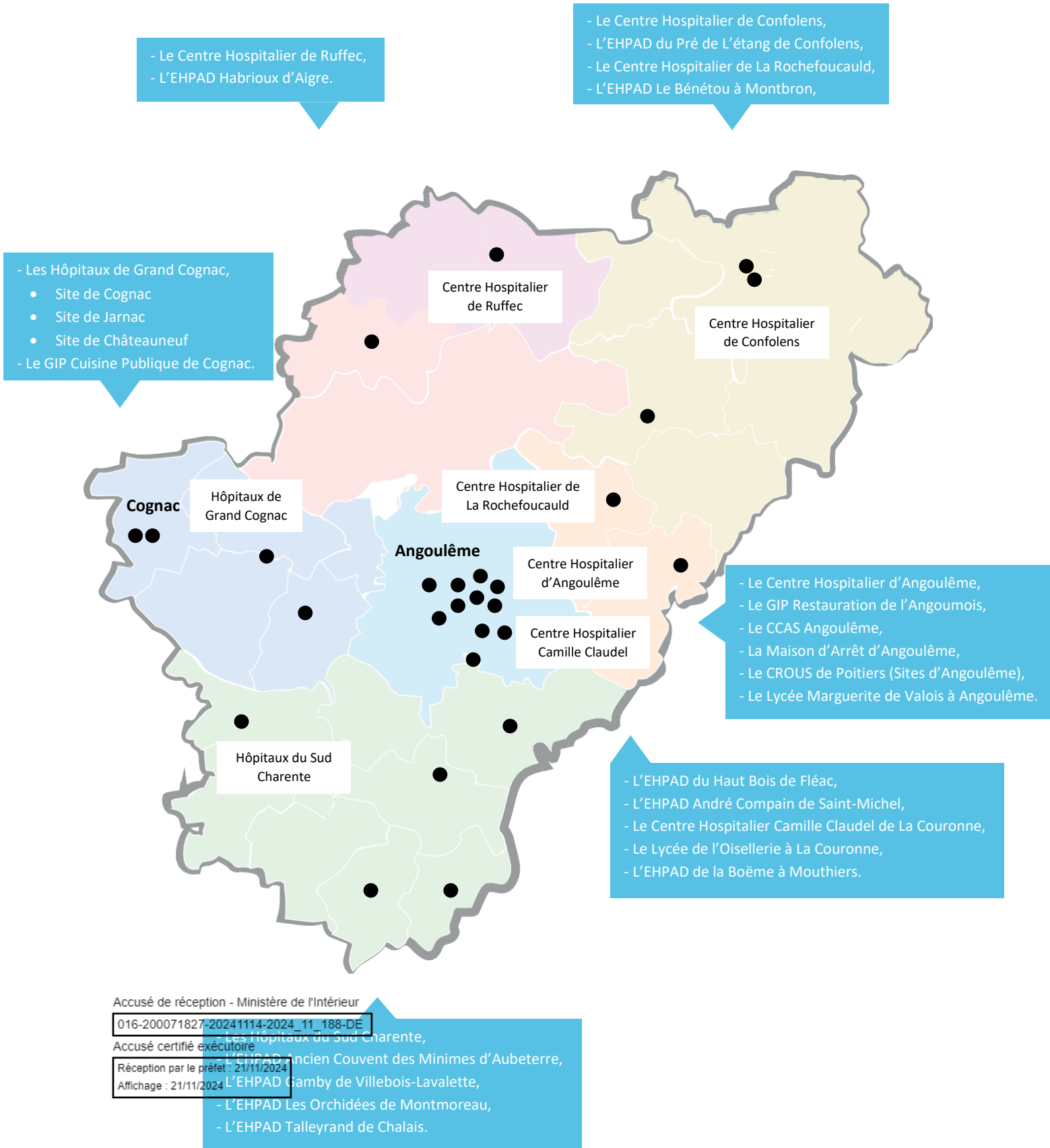
016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CARTOGRAPHIE DES MEMBRES DU GCS BLANCHISSERIE ET LOGISTIQUE DE CHARENTE



II. Le projet de construction d'une nouvelle blanchisserie performante

Le GCS Blanchisserie et Logistique de Charente est un outil industriel qui ne répond plus aux exigences de performance économique et énergétique, ni aux problématiques sociale et environnementale.

Une étude de faisabilité réalisée en janvier 2022 montre, en effet, que :

- Cette blanchisserie a atteint sa capacité maximale de production et ne peut être agrandie.
- La vétusté du Process impose un remplacement complet de l'outil de production.
- Les conditions de travail sont très dégradées (bruits, chaleur, mauvaise ergonomie des postes, surfaces de travail non adaptées, ...).
- Le Process tout vapeur associé à du matériel vétuste entraîne des dépenses énergétiques très importantes.

Au regard de ces faits et au regard de nouvelles sollicitations de la part de plusieurs établissements du territoire de Charente (EHPADs Publics Territoriaux, Lycées, ...) souhaitant intégrer ce groupement, et afin de répondre avec sérénité aux besoins et exigences des membres actuels, un projet de construction d'une nouvelle blanchisserie est né. Les décideurs du groupement l'ont validé le 14 mars 2022 en Assemblée générale.

Dans le cadre de cette opération d'investissement majeure, le GCS Blanchisserie et Logistique de Charente a missionné un assistant à maîtrise d'ouvrage, dont la mission est d'assister le GCS dans la gestion technique, financière, économique, administrative et juridique du projet. Le groupement retenu est AUDITORGA / KAPEA.

Ces missions concernent :

- Le Préprogramme,
- La Programmation Technique Détaillée,
- L'Assistance phase marché/ concours de conception réalisation,
- L'Assistance pendant la phase de réalisation et de réception,
- Le Suivi et la Garantie de parfait achèvement.

Le projet prévoit dans le cadre d'un **marché de conception réalisation avec engagement de performance**, la construction d'une blanchisserie comprenant l'acquisition d'équipements et la conception / construction de l'usine afin de pouvoir effectuer **le traitement de 15 tonnes de linge utilisant un process innovant** « Mixte tout séché, tri au sale », sur une amplitude de 9 heures.

Cette usine sera composée d'un bâtiment neuf et d'un procédé nouveau ou a minima amélioré par rapport aux dernières constructions de blanchisseries industrielles.

Des objectifs ont été définis pour ce projet **en matière d'hygiène et de qualité, d'innovation, de satisfaction client et de conditions de travail.**

- L'amélioration de la fonctionnalité de la blanchisserie afin de permettre de respecter les règles d'hygiène hospitalière et notamment les recommandations de la norme NF EN14065 RABC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071823-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

- **La modernisation et l'amélioration de la qualité hôtelière pour les patients en faisant évoluer progressivement le procédé classique vers un procédé "tout séché". Ce procédé novateur permet de proposer de nouveaux produits réduisant le temps de change des lits.**

- La réalisation d'un outil évolutif dans le temps, tant au niveau de la capacité de traitement du Process que du bâtiment, **afin d'accueillir de nouveaux membres et in fine, continuer à développer la coopération territoriale.**
- **L'amélioration du confort aux postes de travail et la création de lieux de vie sociale.**

Enfin, ce projet de blanchisserie mettra aussi en œuvre de nouvelles technologies et organisations favorisant une amélioration de la Qualité de Vie au Travail et une activité plus respectueuse de l'environnement.

III. Un outil industriel qui porte une ambition de transformation écologique

a. Le GCS déjà engagé dans une démarche de développement durable

Depuis 2000, la blanchisserie a mis en place un système de management certifié ISO 9001 V2015. Cette certification a été renouvelée en avril 2022 pour trois ans. La blanchisserie respecte également la méthode RABC (Risk Analysis Biocontamination Control) suivant le référentiel NF EN 14 065 V2016 sur l'ensemble de son organisation.

L'activité de blanchisserie industrielle est consommatrice d'énergie, d'eau, de produits lessiviels, de films plastiques, mais aussi émettrice de gaz à effet de serre. Afin de maîtriser et réduire ses consommations énergétiques et sa consommation d'eau, **la blanchisserie effectue des suivis mensuels.**

Depuis novembre 2021, elle utilise des **produits lessiviels labélisés Eco labels**. Dans le cadre d'une convention signée avec Grand Angoulême sur le rejet des eaux usées, les eaux rejetées de la blanchisserie sont également soumises à **une analyse mensuelle** et **une analyse** plus approfondie.

La blanchisserie veille aussi à **l'économie des ressources** et **la réduction de l'usage du plastique**. Des sur-blouses lavables et réutilisables, aussi appelées « kimono » ou « casaque de bloc » sont utilisées par les blocs opératoire et obstétrical, pour les patients en isolement, dans le cadre de procédures de précautions complémentaires. Le linge de réforme est, quant à lui, envoyé via une filière de valorisation de matière spécifique et parfois également via des convois humanitaires (coopération avec le Mali). Enfin, depuis fin 2020, la blanchisserie ne filme plus les tenues du bloc opératoire.

L'usine procède à **une gestion responsable des déchets**. Un tri est réalisé dans les locaux avec l'utilisation des différentes filières : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM), Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), piles, cartouches, aérosols, ampoules, tri des plastiques, papier et carton.

La blanchisserie utilise des camions de transport poids lourds pour la livraison du linge. Elle respecte **la réglementation Euro 6** pour ces véhicules et les entretient régulièrement. Une attention particulière est prêtée à **la consommation de carburant**, ainsi qu'à la conduite des chauffeurs. Les formations dispensées incluent, en effet, une partie sur **l'éco-conduite**.

Tous les 3 ans, **un bilan de gaz à effet de serre** est réalisé pour identifier les consommations énergétiques et les consommations de carburants, ainsi que les pistes d'amélioration possibles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

b. Le développement durable au cœur du nouveau projet de blanchisserie

Le projet de nouvelle blanchisserie prévoit la construction d'un bâtiment et d'un Process **plus respectueux de l'environnement associée à une forte maîtrise énergétique.**

En effet, cette usine sera raccordée au réseau de chaleur issu d'une nouvelle chaufferie biomasse pour la production d'eau chaude sanitaire et pour le lavage du linge. Grâce à ce raccordement et à un nouveau Process efficient, la nouvelle blanchisserie atteindra **une baisse de plus de 40% de sa consommation de gaz**, c'est-à-dire de 1,77 à moins de 1 kWh/Kg de linge traité.

La consommation électrique de la nouvelle blanchisserie, **connaîtra une baisse de 10 %**, passant, en effet de 0,22 à moins de 0,2 kWh/Kg de linge traité.

La consommation d'eau, quant à elle, **baissera de 25 %**, ramenant la consommation actuelle de 7 à près de 5,2 L/Kg de linge traité. Le GCS poursuivra sa collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour améliorer l'utilisation de cette ressource. Les compteurs d'eau seront raccordés à la GTC avec un système de détection de fuites.

Le contrat d'engagement de performance du projet comprend aussi **une baisse des gaz à effet de serre (GES)** passant de 1 424 à 455 tCO₂eq (hors transport), soit **une diminution de 68 %** grâce à l'installation du nouveau process et à l'utilisation de la chaleur issue de la nouvelle chaufferie biomasse.

L'autre axe important du projet est **l'amélioration des conditions de travail** du personnel. Dans la nouvelle blanchisserie, la Qualité de Vie au Travail sera favorisée par :

- Le respect des normes de sécurité actuelles et à venir,
- Un renforcement et une maximisation de l'automatisation des postes de travail pour réduire les tâches répétitives et pénibles,
- Une amélioration de l'ergonomie des postes de travail pour réduire les risques d'exposition aux troubles musculo-squelettiques,
- Une atténuation du bruit et de la chaleur de l'environnement de travail,
- Un environnement de travail confortable et agréable,
- Un éclairage naturel important aux postes de travail,
- La gestion informatisée de la production et de la distribution,
- Une surface adaptée aux besoins actuels et prévisionnels de traitement du linge,
- Une création de lieux de vie sociale : salle de repos, zone de pique-nique à l'extérieur.

Concernant la gestion des déchets, la nouvelle blanchisserie permettra **l'arrêt complet de l'utilisation de film plastique** pour le conditionnement du linge hôtelier, **soit une réduction annuelle de 20 tonnes par an.**

Sur le plan de la biodiversité, le GCS prévoira **des aménagements favorables à la faune, ainsi que la création d'éléments de trame verte** : espaces herbacés, haies, bosquets...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

De plus, le GCS Blanchisserie et Logistique de Charente s'est fixé l'objectif d'un bâtiment limitant le gaspillage énergétique et répondant à la réglementation RE2020 pour la partie administrative et sociale.

La RE2020 servira aussi de guide pour la construction de l'ensemble du bâtiment :

L'ECO-CONSTRUCTION

❖ L'optimisation de l'emprise au sol

Le bâtiment sera inséré de façon la plus harmonieuse possible dans son environnement immédiat. Une attention particulière sera portée sur une imperméabilisation raisonnée de la surface, afin de limiter l'artificialisation des sols et l'effet « ilots de chaleur ».

❖ Le choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

La maîtrise de l'impact carbone est un enjeu fort de notre projet. Elle s'inscrit à la fois dans la stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui constitue la feuille de route de la France jusqu'en 2050 pour lutter contre le réchauffement climatique, mais également dans le respect de la réglementation RE2020 au niveau de la partie tertiaire de la nouvelle blanchisserie. Pour y répondre, plusieurs leviers seront utilisés :

- La compacité du bâtiment sera recherchée pour limiter la quantité de matériaux,
- Il sera appliqué le principe du bon matériau au bon endroit,
- La partie Process sera constituée d'élévations, dalle et planchers intermédiaires en béton permettant une stabilité au feu suffisante pour répondre aux exigences ICPE.
- L'acier, matériau recyclable, sera utilisé en ossature de la toiture (type bac acier) compte tenu des portées nécessaires, et également en plancher caillebotis. Le bardage sera de type métallique.
- Pour la partie tertiaire, toutes les quantités de matériaux biosourcés engagés dans le projet seront certifiées CTB P+, FSC ou PEFC. Leur utilisation permettra de répondre aux enjeux de la RE2020, grâce à la prise en compte de l'Analyse de cycle de vie (ACV) dynamique dans la méthode de calcul.

Le revêtement des zones de stationnement sera de type dalle gazon bas carbone, produit géosourcé régional ou équivalent.

Le projet fera l'objet d'une ACV qui permet de prendre en compte les émissions de CO2 de toutes les phases du bâtiment (« du berceau jusqu'à la tombe »). Il sera ainsi réalisé une analyse comparative des indicateurs réchauffement climatique (kg CO2 éq.) de la RE2020. A chaque étape du projet, l'ACV permettra de déterminer plus précisément à quel niveau C- se situe chaque lot.



Les résultats seront présentés en indiquant les éléments suivants :

Saisie détaillée des lots selon l'allotissement ACV, en faisant ressortir par un code couleur les postes les plus émetteurs.

Positionnement du projet vis-à-vis des niveaux d'exigence.

Accusé de réception et d'indication de l'acte

016-200071827-2004014-0824-16-168-58

Accusé certifié par le préfet

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

- Répartition des Fiches de Données Environnementales et Sanitaire (FDES) utilisées. Cet indicateur permet notamment d'indiquer les quantités de Gaz à Effet de Serre (GES) pouvant être économisées en précisant la typologie des matériaux.
- Pistes d'optimisation. Leur coût financier sera évalué, cet indicateur permettra ainsi de retenir des choix techniques en prenant en compte l'impact financier relatif à la quantité d'émissions de CO2 (€ HT / kg éq.CO2 évité).

❖ **Un chantier à faible impact environnemental**

Pour s'inscrire dans cette démarche de maîtrise des impacts et construction durable, et répondre aux objectifs de démarche environnementale fixés, les dispositions organisationnelles et opérationnelles mises en œuvre pour réaliser un chantier Eco-responsable, cohérents avec les pratiques professionnelles des Travaux Publics, seront les suivantes :

- Définir le rôle et la responsabilité de chaque intervenant,
- Définir des principes d'organisation du chantier,
- Assurer la maîtrise du trafic et la propreté du chantier,
- Gérer et collecter de façon sélective et performante les déchets de chantier,
- Limiter les nuisances causées aux riverains,
- Limiter les risques sur la santé des personnes,
- Limiter les pollutions à proximité (sol, eau et air),
- Limiter les consommations de ressources.

L'ensemble de ces dispositions seront retranscrites dans une **charte Chantier Eco-responsable**.

L'ECO-GESTION

❖ **Gestion de l'énergie**

• **Bioclimatisme et dispositions passives**

La conception du bâtiment sera pensée et conçue de manière à limiter la consommation d'énergie et à rendre l'équipement le plus confortable tout en optimisant ses coûts. Une attention particulière sera portée à l'enveloppe afin qu'elle limite les déperditions, tout en permettant l'accès au soleil pour bénéficier de lumière naturelle et d'apports solaires en hiver.

• **Systèmes techniques performants**

La production de chaud sera assurée depuis une sous-station raccordée au réseau de chaleur issu de la future chaufferie biomasse.

La production de froid sera assurée par un groupe froid et la ventilation sera de type double flux, avec batteries de préchauffage, rafraîchissement adiabatique et récupération d'énergie maximisée.

Les installations permettront de cibler les postes de travail et adopteront plusieurs modes économiques :

- Régulation qui permettra de gérer les périodes d'inoccupation, des réduits de nuits et prévoir la relance en température du bâtiment
- Surventilation (rafraîchissement par air-neuf) pour limiter les consommations de froid en occupation, lorsque les conditions seront favorables
- Une méthode de rafraîchissement gratuite (Free-cooling) mécanique nocturne pour maintenir les locaux en température hors occupation
- Renouvellement d'air hygiénique des salles espaces et de la zone process assuré par une centrale de traitement d'air double flux à récupération d'énergie (un transfert d'énergie se fera automatiquement lorsque des zones fonctionnent dans des modes opposés, procédé permettant des économies d'énergie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

La récupération d'énergie sur les compresseurs, les buées, les gaz et les effluents permettra à minima une récupération de **455 Mwh /an.**

100% de la puissance nécessaire au chauffage de l'eau du process sera assuré par la récupération d'énergie sur les effluents et par la chaufferie biomasse.

L'éclairage sera de technologie LED permettant un ratio de puissance optimal.

- **Installation photovoltaïques**

Le projet intègre la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque destinée à l'autoconsommation, dont la surface des panneaux correspond de 30% à 40% de la toiture. **La mise en œuvre de 600 à 700 panneaux photovoltaïques de 240 à 250 kWc, permettra une production annuelle d'environ 275 000 KWh et un taux d'autosuffisance avoisinant les 40%.**

❖ **Gestion de l'eau**

Le projet prévoit la mise en œuvre :

- D'un système de gestion des eaux pluviales (création d'un bassin étanche de rétention des eaux pluviales ainsi qu'une bâche incendie),
- D'une gestion des eaux de voirie comprenant la filtration des hydrocarbures,
- D'une gestion des effluents de lavage par traitement avec l'utilisation d'un débourbeur,
- La généralisation des dispositifs hydro-économes pour les équipements de plomberie sanitaires,
- Les traitements des effluents industriels avec :
 - Filtration des eaux usées,
 - **Neutralisation par CO2** pour un abaissement du PH entre 5.5 et 8.5,
 - Maitrise des T°C des rejets sous **30°C**,
- La mise en œuvre de compteurs d'eau sur toutes les alimentations process pour une surveillance accrue des consommations.

LE CONFORT

- **Confort hygrothermique**

Le confort hygrothermique dans la zone administrative, sera assuré par des brasseurs d'air réversibles en plafond, procurant en été une sensation de fraîcheur au niveau de la peau, et en hiver une meilleure distribution de la chaleur, avant d'avoir besoin de recourir à de la climatisation.

Dans les zones process, la mise en surpression du secteur finition et la mise en dépression du secteur réception tri seront réalisées.

Une ventilation naturelle sera exercée dans le lavoir local tunnel lavage-séchoirs pour un équilibrage des pressions quelle que soit la consommation d'air des équipements.

Un rafraîchissement des différentes zones sera opéré pour garantir le confort en cas de forte chaleur. Des centrales double flux performantes certifiées EUROVENT seront installées. De type double peau avec isolation thermique et acoustique, elles seront équipées à minima d'un récupérateur d'énergie, d'une batterie chaude, d'une batterie froide et d'un caisson adiabatique.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

- **Confort acoustique**

Pour garantir des conditions de travail satisfaisantes pour tout le personnel, les locaux intérieurs seront étudiés et traités, sans oublier les circulations et hall. Il sera prévu :

- L'encloisonnement des équipements process à forts niveaux de bruits,
- Le traitement acoustique par un choix de revêtements adaptés,
- La limitation du taux de réverbération dans les ateliers de production,
- La mise en œuvre de disposition constructive permettant de réduire les niveaux de bruits.

- **Confort visuel**

Les ensembles cadre et vitrage présenteront ainsi une transmission lumineuse élevée. Les baies seront également équipées de protections solaires permettant de réduire les apports solaires estivaux et garantir le confort du personnel en période de mi-saison et estivale, tout en maintenant un confort visuel satisfaisant.

LA SANTE

- **Qualité sanitaire de l'air intérieur**

Le projet :

- Garantit une ventilation efficace, assurée notamment par un apport d'air neuf directement auprès des postes de travail dans les zones process, ainsi qu'une CTA double flux pour la partie bureaux / vestiaires

- Maîtrise les sources de pollution. Le choix des revêtements contribuera à la qualité des locaux. Les matériaux bénéficiant de labels européens seront favorisés :

- Revêtement de sol PVC labellisés A+.
- Les produits de traitement du bois seront certifiés CTB P+
- Les colles et mortiers, fixateurs et sous-couches seront en phase aqueuse avec une teneur minimale en COV attestée par la classification EC1 du label GEV-EMICODE ou équivalent (< 100µg/m3 après 28 jours)
- Les peintures murales seront aqueuses et labellisées Blaue Engel ou équivalent (Emissions de COV < 300µg/m3 après 28 jours)

- **Qualité sanitaire des espaces**

Une étude de couverture Wi-Fi est intégrée dans le projet ; l'implantation des bornes sera réalisée pour limiter l'exposition aux ondes électromagnétiques.

- **Qualité sanitaire de l'eau**

La qualité de l'eau sanitaire sera assurée par :

- L'utilisation de matériaux conformes à la réglementation en santé environnementale et compatibles avec la nature de l'eau distribuée (EFS, ECS, Eau adoucie réchauffée, eau brute),
- La protection du réseau intérieur avec la mise en œuvre de disjoncteur, Le contrôle et le maintien en température du réseau ECS seront assurés pour éviter le développement de légionnelle.
- Le traitement de l'eau neuve par adoucisseur en fonctionnement duplex.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Détails de l'engagement de performance du projet

Développement durable : Bilan énergétique Usine	Blanchisserie actuelle	Objectif nouvelle blanchisserie	Gains attendus
Consommation de gaz totale (KWH) par kg de linge traité	1.77 KWH	< 1 KWH	43 %
Consommation d'électricité totale (KWH) par kg de linge traité	0,22 KWH	< 0,2 KWH	10 %
Consommation d'eau totale (L) par kg de linge traité comprenant les tunnels de lavage de Rolls	7 L/KG	< 5.2 L/KG	25 %
Bilan GES (hors transport)	1 424 tCO2 éq	< 455 tCO2 éq	68 %
Confort ergonomique sur chaque poste de travail	Usine actuelle	Objectif nouvelle usine	
Niveau éclairage en LUX zone finition, vidages Rolls et expédition	< 300 LUX	> 400 LUX	
Niveau sonore moyen en DB zone finition, vidage Rolls, expédition	<= 80 DB	< 80 DB	
Confort thermique en °C sur chaque poste de travail			
Zone vidage des armoires sales en hiver	Non maîtrisé	> 19°C au poste de travail	
Zone tri du linge sale en hiver	Non maîtrisé	> 19°C au poste de travail	
Zone de finition, expédition, stock en hiver	Non maîtrisé	> 19°C au poste de travail	
Zone administrative, locaux sociaux et vestiaires en hiver	Non maîtrisé	> 19°C au poste de travail	
Réduction température par rapport à extérieur en été			
Zone de vidage des armoires / Rolls sales en été	Pas de système de rafraîchissement	Gain 6°/7C par rapport à l'extérieur au poste de travail	
Zone de tri du linge sale en été	Pas de système de rafraîchissement	Gain 6°/7C par rapport à l'extérieur au poste de travail	
Zone de finition en été / Zone d'expédition en été / Zone de stock	Pas de système de rafraîchissement	Gain 6°/7C par rapport à l'extérieur au poste de travail	
Zone administrative, vestiaires et salle de repos en été	Pas de système de rafraîchissement	Gain 6°/7C dans le local défini	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

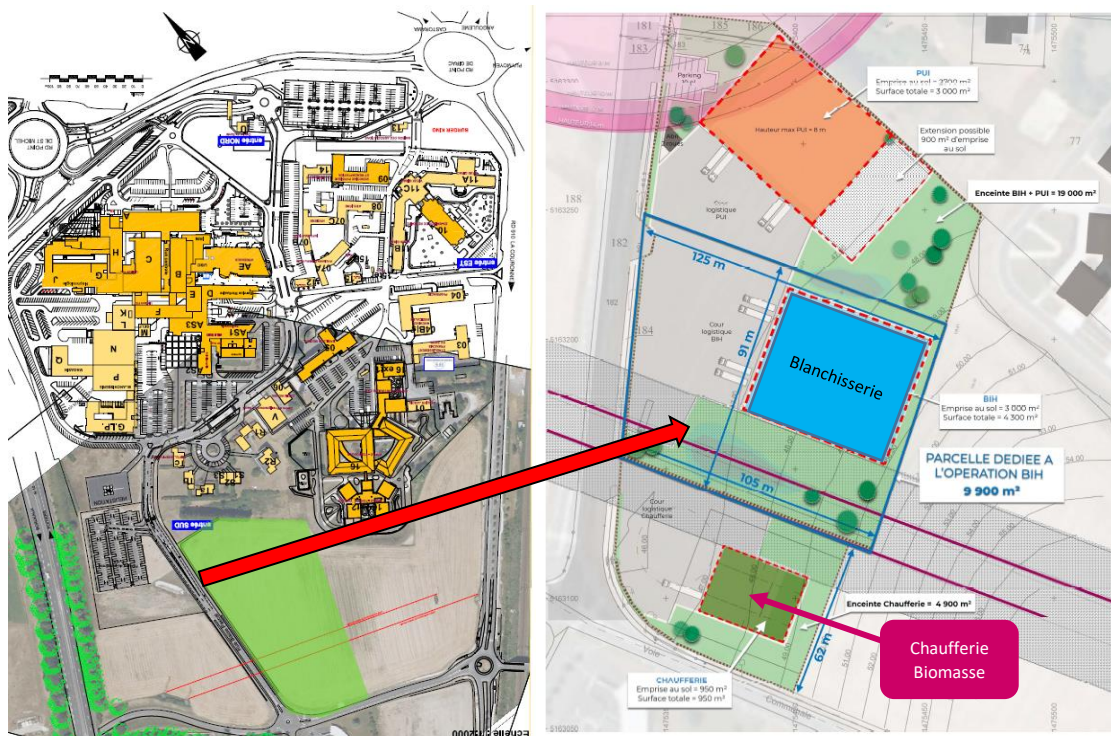
Affichage : 21/11/2024

IV. Les enjeux de la gestion de projet

a. L'implantation foncière du projet

Le projet est prévu d'être réalisé sur une partie de la réserve foncière du Centre Hospitalier d'Angoulême, située sur la commune de Saint-Michel, au sud-ouest d'Angoulême.

Il s'agit des parcelles 000 AE 183, 184, 185, 186 et 187 qui offrent une surface totale globale de 58 515 m².



b. Le planning du projet

La procédure d'achat public en cours est réalisée sous la forme d'un marché global de performance. Deux candidats ont été retenus pour une remise des offres en mars 2023. Le choix du titulaire est prévu en décembre 2024. La mise en service de cette nouvelle unité débutera en septembre 2026. Un planning détaillé du projet est disponible en page suivante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

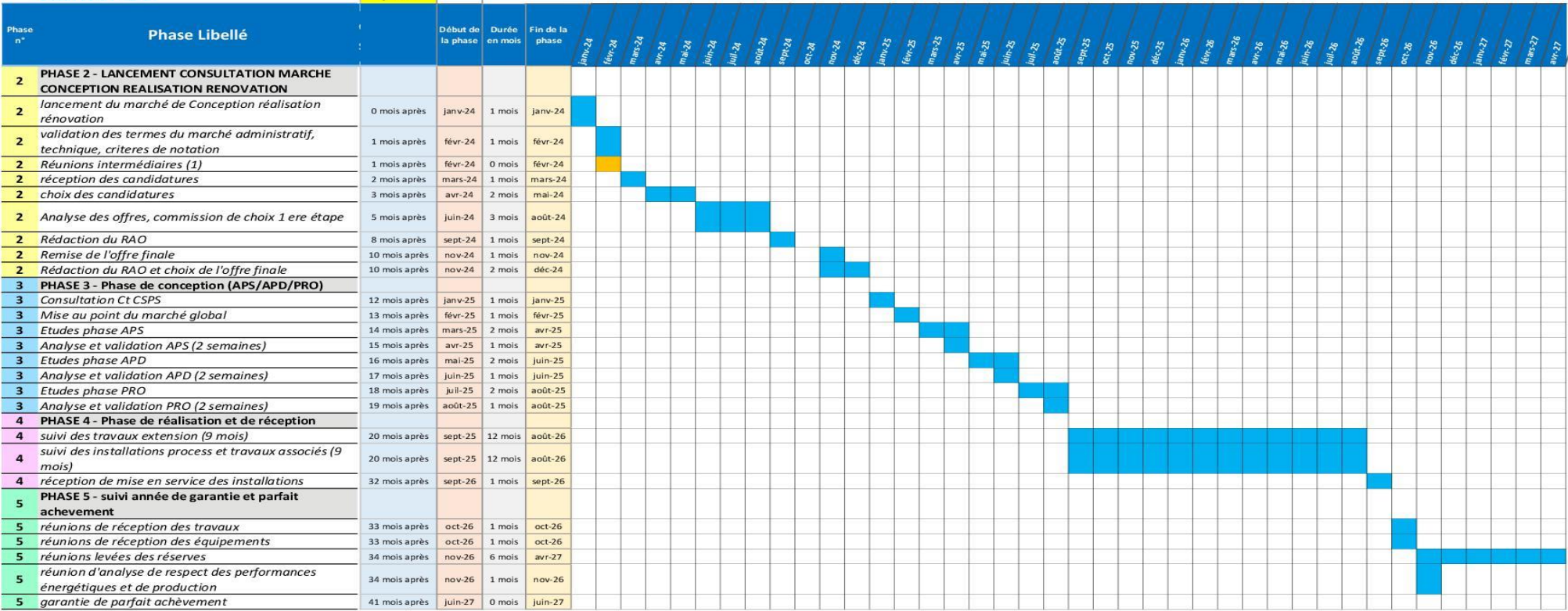
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Planning détaillé du projet :

GCS Hopitaux publics de la Charente
Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage - Projet MGP Blanchisserie
Début de la mission



c. L'enveloppe financière du projet

L'estimation financière du projet est évaluée à :

- 9 867 044 € TDC (Toutes Dépenses Confondues) pour le Process, dont l'amortissement maximum serait de 12 ans,
- 10 249 254 € TDC (Toutes Dépenses Confondues) pour le bâtiment et les études de conception sur un amortissement d'une durée de 30 ans.

Au total, l'enveloppe financière du projet, Toutes Dépenses Confondues, est estimée à 20 116 298 € décomposée comme suit.

Projet	19 038 012 €
Hypothèse Révision de prix	1 078 286 €
Total Projet	20 116 298 €

Echéancier Financier Prévisionnel

	2024		2025		2026		2027	
	Avancement	Montant (€ TTC)	Avancement	Montant (€ TTC)	Avancement	Montant (€ TTC)	Avancement	Montant (€ TTC)
<i>Montant Annuel</i>	1.3%	261 512 €	44%	8 851 171 €	49.7%	9 997 800 €	5%	1 005 815 €
<i>Montant Cumulé</i>	1.3%	261 512 €	45.3%	9 112 683 €	95%	19 110 483 €	100%	20 116 298 €

d. Plan de financement

Le projet est prévu d'être financé à 100 % par emprunts, en hypothèse :

- 50 % du projet (environ) avec la banque des Territoires pour le bâtiment,
- 50 % du projet (environ) avec une ou plusieurs banques commerciales pour le Process (équipements et installations) avec la garantie d'emprunt des collectivités territoriales de Charente (Conseil Départemental de la Charente et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Charente), et le cas échéant de la région Nouvelle Aquitaine.

A l'issue des échanges entre les collectivités territoriales de Charente, les élus ont souhaité apporter leur soutien au projet de construction du GCS Blanchisserie et Logistique de Charente. En effet, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière, l'encadrement de règles prudentielles ne concernant que les personnes morales de droit privé. Il n'y a d'ailleurs aucune difficulté juridique à ce que des partenaires institutionnels différents se portent caution (Code général des collectivités territoriales, articles L2252-1 à 5 et les articles D1511-30 à 35).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Au regard de ces discussions et des possibilités inhérentes à chaque collectivité territoriale, la répartition des garanties d'emprunts proposée est la suivante :

Répartition des garanties d'emprunts entre les collectivités territoriales de Charente		
Collectivités territoriales	Répartition (%)	Montant (€)
Conseil départementale de Charente	50%	5 000 000,00 €
CA du Grand Angoulême	14.5%	1 450 000,00 €
CA du Grand Cognac	14.5%	1 450 000,00 €
CC Coeur de Charente	3%	300 000,00 €
CC de Charente Limousine	3%	300 000,00 €
CC des 4B Sud Charente	3%	300 000,00 €
CC du Rouillacais	3%	300 000,00 €
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	3%	300 000,00 €
CC Lavalette Tude Dronne	3%	300 000,00 €
CC Val de Charente	3%	300 000,00 €
Sous-total EPCI de Charente	50%	5 000 000,00 €
Montant estimatif à garantir	100%	10 000 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024